

GLOBAL COMPACT

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2021



leni

ETHICAL IN EVENTS

United Nations Global Compact
Secrétariat Général
Nations Unies
New York, NY 10017 USA

Montreuil, mardi 7 décembre 2021.

Objet : Renouvellement de notre engagement

Honorable Secrétaire Général,

Par cette lettre, ainsi que nous le faisons depuis quelques années maintenant, nous avons l'honneur de vous confirmer le renouvellement de Léni dans le soutien des dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons également notre volonté de poursuivre l'intégration de ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser.

Léni a toujours œuvré au respect de ces valeurs au sein de la société ainsi qu'à l'extérieur auprès de ses clients, fournisseurs et partenaires.

Notre « Communication sur le Progrès » annuelle vise à décrire les actions mises en œuvre par notre entreprise pour améliorer constamment l'intégration des principes du Global Compact à notre stratégie, à notre culture et aux opérations journalières de notre entreprise.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes en utilisant nos réseaux de communication habituels.

Nous vous présentons nos salutations respectueuses.



Pierre Boiteau
Président

1. PRESENTATION DE LENI

Léni est, dans ses métiers, une entreprise de référence en France pour les professionnels de l'événementiel : salons professionnels et grand public, congrès, conventions, évènements « corporate » et grands évènements internationaux.

Depuis plus de 20 ans, Léni se donne tous les moyens pour anticiper les mutations d'un métier devenu une véritable industrie :

- ✔ Mutation d'un évènement vers l'univers du digital,
- ✔ Mutation vers la rationalisation des moyens techniques employés pour un évènement,
- ✔ Mutation vers l'analyse des performances d'un évènement.

En un mot, mutation vers tout ce qui peut permettre au client, sans risque supplémentaire, de rentabiliser ses investissements en matière d'évènements.

D'un simple prestataire loueur de matériel informatique à l'origine, Léni se positionne désormais comme le leader reconnu en fourniture de solutions intelligentes pour tous types d'évènements et de populations (exposants, visiteurs, congressistes, ...).

En effet, l'innovation conçue, mise au point et déployée par Léni - Klipso® -, permet aux organisateurs d'évènements, et à leurs visiteurs, d'évoluer dans un univers réellement interactif.

Le positionnement de Léni est atypique. Contrairement à ses principaux concurrents, Léni a très vite fait le choix d'une double offre : offre locative et offre digitale.

Ce positionnement unique sur le marché permet à Léni d'organiser l'ensemble de ses savoir-faire (technique, développeur, logisticien) autour de deux marques fortes :



TECH SERVICES :

Location courte durée de matériel informatique, son, vidéo, installation électrique, lumière, traduction simultanée.



SOFTWARE :

Expertises et solutions digitales, SaaS, mobile, interactivité, On Site.

1. PRESENTATION DE LENI – Gestion de la crise sanitaire liée à la Covid 19

Le secteur d'activité de Leni – l'Évènementiel, et plus spécifiquement le monde des Salons, Foires et Congrès – fait partie des secteurs d'activité les plus touchés par la crise sanitaire de la Covid-19 avec la décision du gouvernement que d'arrêter brutalement les manifestations dès fin février 2020.

L'impact a été majeur sur le secteur d'activité de l'Évènementiel ; Leni n'a pas échappé à cette tourmente. Les plans d'aides gouvernementaux ont permis aux entreprises du secteur de résister et atteindre la période de la rentrée de septembre 2021 avec une reprise de la tenue des événements.

Au cours de la période de mars 2020 à septembre 2021 Leni a mis en œuvre des engagements forts :

- Paiement de tous les prestataires freelances
- Investissement sur le digital et nos ressources R&D.
- Communication transparente aux salariés sur l'activité et la situation

En réponse à cette situation extraordinaire et totalement inédite, Leni s'est engagé, durablement, dans la digitalisation des événements :

Au-delà des besoins afférents à la crise sanitaire, Leni n'a eu de cesse de mobiliser ses équipes R&D pour développer des solutions de virtualisation et des produits digitaux pérennes.

Nous soutenons pleinement la transformation de notre secteur car la virtualisation et l'hybridation répondent à plusieurs valeurs fondamentales :

- **Réduction de l'empreinte carbone** : Les déplacements liés aux événements « physiques » et les prestations liées (très temporaires pour un événement) génèrent beaucoup de déchets. La virtualisation offre une opportunité conséquente de réduction de cette empreinte
- **Critère inclusif** : La diminution conséquente de la fracture numérique permet à davantage de personnes d'accéder à des événements grâce à leur nouvelle dimension virtuelle. Mobiles, tablettes, ordinateurs simples... permettent un accès plus simple aux événements virtuels grâce à un coût plus accessible, et ne génèrent plus les dépenses liées aux déplacements
- **Opportunités business** : le virtuel ou l'hybridation permet d'étendre la population participante à un événement.
- **Education** : Nous contribuons à « éduquer » notre filière avec la production de supports à caractère éducatif : exemple notre ebook "virtualisation et hybridation des événements", disponible en téléchargement gratuit à cette adresse

<https://www.leni.fr/livre-blanc-formulaire.htm>

La virtualisation, et par extension l'hybridation (mélange d'événements présents et de virtuels) constituent pour nous une voie pérenne et pertinente du "monde d'après". L'investissement digital de Leni est le fruit de notre conviction qu'il permettra aux organisateurs de continuer à diminuer l'empreinte carbone de leurs événements et permettre une plus grande inclusion de participants.

Cet investissement est également guidé par deux principes fondamentaux :

- Préservation et préférence des acteurs locaux, y compris dans les infrastructures,
- Mise en œuvre de politiques de sécurités informatiques très fortes pour garantir la protection de la donnée individuelle.



En 2018, Lény a obtenu la certification « ISO 20121:2012 » pour l'ensemble de ses activités et de ses sites. Cette certification a été accordée suite à l'audit et l'avis favorable du Comité de Certification d'Afnor Certification.

La norme ISO 20121 est une norme internationale qui définit un cadre autour des trois piliers du développement durable (enjeu environnemental, enjeu social et enjeu économique) pour maîtriser l'ensemble des processus métier et garantir une forte orientation client, l'engagement de la direction, l'implication du personnel et l'amélioration continue.

Cette certification est le résultat d'une démarche qualité initiée depuis de nombreuses années. Elle témoigne de la volonté de Lény d'améliorer en permanence la qualité de ses prestations et, par là même, la satisfaction de ses clients.

Elément structurant du plan de développement 2019-2022, cette certification permet d'assurer la réussite du développement futur des marques Lény, Klipso et Lény Tech Services.



La certification Qualiopi atteste de la qualité des processus mis en œuvre par les prestataires délivrant des formations. Dès janvier 2022, la certification sera obligatoire et indispensable pour continuer à mener à bien les actions de formations pouvant être financées.

La certification Qualiopi peut être considérée comme une évolution du label DATADOCK dont Lény disposait. La certification Qualiopi répond à un cahier d'exigences comportant 7 critères. La certification Qualiopi, outre la capacité de nos clients de pouvoir faire financer les formations que Lény délivre, atteste d'un haut niveau de performance technique et organisationnelle des prestations de formation délivrées.

Lény a entamé cette démarche de certification Qualiopi. L'audit de certification aura lieu dans quelques jours, mi-décembre 2021.

2. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Rappel des principes :

- ✓ Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
- ✓ Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

Evaluations et actions :

- ✓ Le droit du travail français est protecteur pour les salariés. Léni respecte ce droit ainsi que les acquis de la convention collective SYNTEC dont Léni dépend. Les affichages obligatoires sont réalisés sur différentes parties de chaque site de l'entreprise,
- ✓ Notre site internet mais aussi l'ensemble de nos réponses commerciales contenant des actes de services décrivent et promeuvent les principes du Global Compact des Nations Unies,
- ✓ Notre nouveau règlement intérieur, entré en vigueur le 5 janvier 2021, rappelle ce qu'est le harcèlement sexuel et moral, le condamne, et décrit les sanctions auxquelles s'exposent les personnes qui en seraient coupables.
- ✓ Ce nouveau règlement intérieur est assorti d'une nouvelle charte informatique.
- ✓ Afin de garantir un accès de qualité à la santé pour chacun de ses collaborateurs, Léni fournit une mutuelle complémentaire de qualité que la société prend en charge financièrement à 100%,
- ✓ Un livret d'accueil est remis aux nouveaux salariés. Il reprend les principes du management responsable mis en place chez Léni, y compris les principes relatifs aux droits de l'homme,
- ✓ Le livret d'accueil reprend aussi les principaux documents de l'entreprise :
 - Règlement intérieur,
 - Charte informatique,
 - Accords collectifs,
 - Convention collective.
- ✓ Le process complet d'accueil des nouveaux collaborateurs mis en place afin de contribuer à une meilleure intégration et une meilleure information en interne est en constante évolution. La dernière évolution en date concerne le process de dotation d'outils informatiques nécessaires à chaque fonction.
- ✓ En 2021, plusieurs actions majeures en matière de sécurité informatique et de protection des données personnelles ont été menées et mises en place :
 - Actions de sensibilisation et test d'hameçonnage réalisés par la Direction des Systèmes d'Information,
 - Test de pénétration réalisé par un organisme indépendant et certifié, qualifiant le Haut Niveau de Sécurité,
 - Mise en place de la double authentification,
 - Renforcement de l'ensemble des procédures sur le traitement des outils et données du système d'information interne.

Mesure des résultats

- ✓ Aucune réclamation reçue concernant des violations des droits de l'Homme au sein de la société depuis sa création,
- ✓ Aucune remontrance sur les droits des collaborateurs lors de visites d'inspecteurs du travail et URSSAF,
- ✓ Aucune non-conformité sur le respect des droits de l'homme remontée par le Comité d'Entreprise.

3. PRINCIPES RELATIFS AU DROIT DU TRAVAIL

Rappel des principes :

- ✓ Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- ✓ Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- ✓ Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- ✓ Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi.

Evaluations et actions :

- ✓ Les salariés bénéficient d'une représentation unique du personnel (Comité Social et Economique) par le biais de 9 délégués élus. Une réunion bimestrielle permet de faire le point de manière anonyme sur les éléments de tensions ou les questions des salariés.
- ✓ Un entretien d'évaluation annuel est effectué avec chaque collaborateur afin de faire un point sur l'année en cours et identifier les axes de développement individuel, et le plan de formation pour y parvenir. Cet entretien est complété par un entretien professionnel afin de promouvoir le développement des compétences, et recueillir les souhaits d'évolution géographiques et fonctionnelles.
Les entretiens pour l'année 2021 se sont déroulés au cours du 1^{er} trimestre. Compte tenu des impératifs liés à la crise sanitaire – notamment les règles de distanciation physique, de télétravail, de limitation du nombre de salariés présents... - les entretiens ont pris un tour particulier en se déroulant massivement à distance en visio-conférence.
Même si les collaborateurs de Léni sont rompus aux nouvelles technologies liées à l'activité de l'entreprise, cet exercice spécifique se doit d'être avant tout un contact Collaborateur / Manager de proximité. Les conditions de la crise sanitaire ne l'ont pas permis cette année.
Nous souhaitons tous que les entretiens 2022, prévus au 1^{er} trimestre 2022, pourront se dérouler dans de meilleures conditions.
- ✓ Un Document Unique d'Evaluation des Risques pour la Santé et la Sécurité des Salariés a été rédigé conformément à la loi et en accord avec les Délégués du Personnel.
- ✓ Lors d'intervention chez nos clients, il est vérifié l'existence d'un plan de prévention (PPSPS). Ce dernier doit être pris en compte par Léni qui se charge de le faire signer par l'ensemble des collaborateurs ayant à intervenir sur le site du client.
- ✓ Les PPSPS demandés par nos clients pour les événements sont systématiquement renseignés, notamment au niveau de l'analyse des risques particuliers, et remis aux collaborateurs intervenant sur le site de l'événement.
- ✓ La discrimination sous toutes ses formes est combattue par l'entreprise. Des salariés handicapés travaillent chez Léni à des postes à responsabilité. De même, les évolutions de carrière sont indépendantes du sexe, de la race, de la situation de famille ou de la religion au sein de l'entreprise.
- ✓ Une étude approfondie a été menée afin d'appliquer la réglementation européenne sur la protection des données (RGPD). Les salariés de Léni ont été intégrés à la réflexion sur la RGPD.

Mesure des résultats

- ✔ Respect du taux légal de travailleurs handicapés dans une entreprise.
- ✔ 80% des contrats d'apprentissage et contrats de qualification se transforment en recrutement.
- ✔ Pas plus de 2 stagiaires en simultané au sein de l'entreprise.
- ✔ En matière de formation professionnelle, Léni a « profité » de la baisse de son activité due à la crise sanitaire pour organiser un vaste plan de formation interne.
Plus de 20 sessions de formation sur nos propres produits ont été délivrées et ont rassemblé au total 360 participants ; ce qui représente près de 2 formations pour chaque collaborateur de l'entreprise. Les objectifs ont été (sont toujours, car ce processus n'est pas terminé à ce jour) multiples : informer, améliorer les connaissances, enrichir les compétences...
Ce vaste programme de formation n'a pas remplacé les formations plus traditionnelles aux outils techniques utilisés par les collaborateurs de Léni. Toutefois, les conditions liées à la crise sanitaire ont réduit l'ampleur des formations externes.
- ✔ En 2021, Léni a bâti son Index Professionnel. Les entreprises Françaises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier l'indicateur relatif aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et les actions mises en œuvre pour les supprimer.
Basé sur 4 indicateurs – écart de rémunération entre les femmes et les hommes, écart de taux d'augmentation individuelle entre les femmes et les hommes, pourcentage de salarié ayant bénéficié d'une augmentation suivant leur retour de congé maternité, nombre de salarié du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations, le résultat du calcul de cet index pour l'année 2020 a fait ressortir une note de 78/100.
Ce résultat a fait l'objet d'un dépôt officiel auprès de l'administration.

4. PRINCIPES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

Rappel des principes :

- ✓ Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
- ✓ Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- ✓ Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Evaluations et actions :

- ✓ Les équipements utilisés par Lénì sont tous conformes à la directive européenne RoHS.
- ✓ Lénì ne sélectionne que des constructeurs informatiques proposant du matériel à la norme Energy Star, des constructeurs d'imprimantes ayant adhéré au programme Cart'Touche de recyclage des consommables usagés, des imprimeurs respectant la norme Imprim'Vert.
- ✓ Afin de limiter l'usage du papier, Lénì s'est engagé dans un processus de dématérialisation. Les bulletins de salaire sont remis aux salariés sous forme électronique ; Les factures clients sont dématérialisées ; Les notes de frais sont également dématérialisées. Enfin, la gestion des congés payés, et toute autre forme d'absence, est aussi entièrement dématérialisée.
- ✓ Lénì met en place une collecte du papier à recycler. Chaque salarié a à sa disposition une corbeille destinée à la collecte du papier usagé.
- ✓ Lénì met tout en œuvre pour limiter l'impact environnemental des impressions et travaille exclusivement avec des imprimeurs labellisés imprim'vert. La récupération et le recyclage des cartes PVC sont aussi inclus dans nos prestations.
- ✓ Lénì recycle ses équipements en fin de vie dans une filière de revente de matériel d'occasion. Les équipements ne pouvant donner lieu à remise en état sont recyclés au sein d'une filière de retraitement certifiée.
- ✓ Chaque cartouche d'encre d'imprimante usagée rendue par le client est recyclée via le programme de recyclage de Lyreco. Des bacs de récupération des cartouches usagées sont disposés dans les zones de préparation et de retour du matériel.
- ✓ Les salariés de Lénì ont pour instruction de reprendre les cartouches d'encre d'imprimante usagées à la fin des prestations afin de le recycler.
- ✓ Toutes nos ampoules sont basse consommation.
- ✓ Lénì utilise nombre d'équipements électroniques fonctionnant à l'aide de piles ou de batteries. Lénì a mis en place un système de collecte et de recyclage de l'ensemble des piles et batteries usagées.

Mesure des résultats

- ✓ 100% des produits loués respectent la norme RoHS,
- ✓ Baisse de 20 à 30% de la consommation électrique des équipements distribués,
- ✓ Le tonnage de carton & plastique recyclé sur l'année 2021 n'est pas disponible pour deux raisons. Les mesures de confinement, arrêt d'activité des événements, télétravail... mises en place par le gouvernement ont réduit l'activité de Léní depuis mi-février 2020. L'entreprises en charge de la récupération et de la valorisation des carton & plastique n'a pas pu maintenir régulièrement son activité pour les mêmes raisons. Aucune donnée chiffrée, et à fortiori comparable, n'est disponible actuellement. niquée.
- ✓ Toutes les agences Léní de France recyclent le papier. Le papier est récupéré par un seul partenaire national (Paprec). De même que pour le carton et le plastique, même si la collecte du papier en vue du recyclage s'est poursuivie, celle-ci a néanmoins été très chaotique en termes de rythme. Depuis le début de l'année 2020, le volume récupéré ne peut être communiqué, ni surtout comparé, du fait de la réduction de l'activité de l'entreprise et du très faible taux de présence des collaborateurs.
- ✓ Aucune amende reçue pour non-respect des réglementations dans le domaine de l'environnement.

5. PRINCIPES RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Rappel des principes :

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Evaluations et actions :

- ✔ Tout devis client supérieur à 3 000 euros doit être validé par un manager,
- ✔ Pour être payée, toute commande fournisseur doit être saisie dans une application permettant de suivre les achats,
- ✔ Une procédure achat a été mise en place et communiquée à l'ensemble des collaborateurs. Elle indique notamment que les critères de développement durable doivent être pris en compte dans les appels d'offres.
- ✔ Une refonte totale du process de suivi des ventes, et la mise en place d'un nouvel outil interne (LNA) bâti par nos propres équipes de développement permettent un contrôle total des ventes et des règlements qui empêchent définitivement toute dérive.

Mesure des résultats

- ✔ Aucun cas de corruption, extorsion de fonds ou blanchiment d'argent n'a été rapporté.